

Monsieur Jérôme Grivet

Crédit Agricole SA
12, place des États-Unis – CS 70052
92547 Montrouge Cedex

Paris La Défense, le 24 avril 2024

Objet : Lettre prévue à l'article L.821-4 du code de commerce

Monsieur,

Sous réserve de notre désignation par l'assemblée générale des actionnaires, nous vous confirmons par la présente accepter les fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la société Crédit Agricole SA, à compter de l'exercice 2024.

Conformément à la loi, nous vous précisons que nous répondons aux conditions légales exigées pour l'exercice de ce mandat.

Mazars, société de commissaires aux comptes, appartient à l'organisation internationale Mazars, qui n'a pas pour activité exclusive le contrôle légal des comptes.

En application de l'article L.821-4 du code de commerce et de l'article 22 du code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes et au mieux de notre connaissance, nous vous informons que le montant global des honoraires perçus par Mazars et son réseau au titre des missions ou prestations, fournies à votre société ainsi qu'aux personnes ou entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elles, au sens des I et II de l'article L.233-3 du code de commerce, s'élèvent à pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 19 avril 2024 à

- 150 000 euros au titre de la mission d'assistance aux stress-tests climatiques EBA (Apport d'éclairage technique dans le domaine réglementaire autorisée le 13/02/2023)
- 718 480 euros au titre des missions dites SACC (autres que la certification des comptes) compatibles avec nos mandats actuels de Commissaires aux comptes dans vos filiales : lettre de confort, missions de due diligence, revue des contrôles, ISAE ...

Nous vous confirmons que ces missions ou prestations ne sont pas de nature à affecter notre indépendance et que nous prendrons, le cas échéant, les mesures de sauvegarde nécessaires.

Nous vous remercions de bien vouloir intégrer ces informations dans les documents qui seront mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale devant nous désigner.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le commissaire aux comptes
Mazars



Jean LATORZEFF
Associé